

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :  
D\_2023\_7\_12

L' an deux mille vingt trois, le lundi 24 juillet à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes de SAINT PAUL LE JEUNE à Saint-Paul-Le-Jeune, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice  
: 31

Date de convocation du : 18 Juillet 2023

Présents : 26

**Titulaires** : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUYEYROL Bernard, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 30

**Objet : Délibération concernant  
la demande de subvention à la  
Région pour le programme  
d'actions de la CTEAC**

**Pouvoirs** :

Madame CHALVET Catherine a donné pouvoir à Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry  
Madame DOLADILLE Monique a donné pouvoir à Monsieur PELLET Fabien  
Madame LASSALAZ Françoise a donné pouvoir à Madame FEUILLADE Delphine  
Madame RAYNARD Christiane a donné pouvoir à Madame BASTIDE Bérengère

**Absent(s)** :

**Excusé(s)** : Madame CHALVET Catherine, Monsieur ROCHE Bruno, Madame DOLADILLE Monique, Madame LASSALAZ Françoise, Madame RAYNARD Christiane

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Christian MANIFACIER

Mme Delphine FEUILLADE, Vice-présidente en charge de la culture, rappelle la délibération N° 2023-5-8 du 22 mai 2023 autorisant le Président à solliciter une subvention auprès de la Région AURA pour le programme d'actions CTEA. La subvention sollicitée était de 5 000 € qui pourrait être portée à 6 000 € ; pour cela, le Conseil communautaire doit se prononcer sur ce nouveau montant.

**Après avoir examiné le programme d'actions de la CTEAC comptant pour l'année scolaire 2023-2024 et validé ses différents contenus, le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la démarche qui consiste à solliciter une subvention auprès de la Région AURA pour un montant de 6000 euros [Six mille euros] et autorise le Président à signer tous les documents afférents.**

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 24/07/2023, transmis en sous-préfecture et ren  
exécutoire le

Envoyé en préfecture le 27/07/2023  
Reçu en préfecture le 27/07/2023  
Publié le  
ID : 007-200039832-20230724-D\_2023\_7\_12-DE